



22 mars 2023

(23-2058)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2001 SUR LES MARQUES (PROTOCOLE DE MADRID)  
(S.I. N° 346 DE 2001)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>IRLANDE</b>
--	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement de 2001 sur les marques (Protocole de Madrid) (S.I. n° 346 de 2001)
<b>Objet</b>	Marques de fabrique ou de commerce
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_1987_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_1987_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Le Protocole de Madrid est un accord international conclu sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Il a pour objet de permettre aux personnes physiques et morales de soumettre une seule demande d'enregistrement d'une marque auprès de leur propre Office national désignant l'un ou tous les pays parties à l'accord. Le Règlement notifié établit les procédures à suivre en lien avec les marques et les demandes d'enregistrement de marques dans le cadre du Protocole de Madrid.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	19 octobre 2001
<b>Autre date</b>	Adoption: 24 juillet 2001

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	15 mars 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)  Courriel: <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.